

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 13 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le Treize Décembre à 19 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance monsieur Antoine SALITOT est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PLA, monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Jean-François DUFOUR, monsieur Charles LOCQUET, monsieur Jacques DORIDAM (arrivé au dossier 26), monsieur Bruno MARCHETTI, monsieur Olivier TABOUREUX, madame Béatrice LEJEUNE (départ au dossier n°14), monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA (arrivée au dossier 2), monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE (arrivé au dossier n°8), madame Martine DELAPLACE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Jean-Luc BRACQUART, monsieur Frédéric GAMBLIN (arrivé au dossier 20), madame Christine LEFEVRE (suppléante monsieur Christian SADOWSKI), monsieur Laurent DELMAS, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, monsieur Jean-Jacques DEGOUY, monsieur Henry ANDERSEN (suppléant de monsieur Hubert PROOT), monsieur André DUTHOIT, monsieur Erik MULLOT, madame Nathalie ROLLAND, monsieur Jean-Louis CHATELET, monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Jean-Pierre SENECHAL, monsieur Dominique CORDIER, madame Claudine GEOFFROY, monsieur Denis NOGRETTE, madame Corinne CORILLION (départ au dossier 31), monsieur Hubert VANYSACKER, monsieur Régis LANGLET, monsieur Christophe de l'HAMAIDE, madame Anne GEFFROY, monsieur Jean-Jacques DUBOIS, madame Jacqueline FONTAINE, madame Ada DJENADI, madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Manuel BALACHE, monsieur Sylvain FRENOY monsieur Jean-Luc SAUVE, monsieur Bruno GRUEL, madame Myriam DEBRAINE (suppléante monsieur Laurent DELAERE) monsieur Jérôme LIEVAIN, monsieur Philippe VIBERT, monsieur Christophe GASPART (arrivé au dossier n°7), monsieur David NEKKAR, madame Charlotte COLIGNON, monsieur Grégory PALANDRE (arrivé au dossier 17), monsieur Christophe TABARY, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Aymeric BOURLEAU (départ au dossier n°23), monsieur Mohrad LAGHRARI, monsieur Antoine SALITOT, monsieur Frédérique BONAL.

Monsieur Gilles DEGROOTTE, madame Elisabeth LESURE, monsieur Daniel NEDONCHEL, monsieur Laurent SAULNIER, monsieur Philippe DESIREST, madame Françoise BRAMARD, madame Florence ITALIANI, monsieur Didier LEBESGUE, monsieur Michel ROUTIER, monsieur Yves SAJOT, monsieur Jean-Charles PAILLART, monsieur Alain ROUSSELLE, madame Béatrice PERNIER, madame Cécile PARAGE, monsieur David ILLIGOT, madame Salima NAKIB, monsieur Medhi RAHOUL.

Monsieur André COET représenté par monsieur Jean-Jacques DUBOIS
Monsieur Frédéric GAMBLIN représenté par monsieur Jean-François DUFOUR (jusqu'au dossier 19)
Monsieur Laurent LEFEVRE représenté par madame Caroline CAYEUX
Monsieur Alain DRUJON représenté par madame Myriam DEBRAINE
Monsieur Claude POLLE représenté par monsieur Pierre MICHELINO
Monsieur Noël VERSCHAEVE représenté par monsieur Dominique DEVILLERS
Monsieur Jacques BILLORE représenté par monsieur Gérard HEDIN
Madame Nicole WISSOTZKY représentée par monsieur Franck PLA
Madame Nelly DEBRYE représentée par monsieur André DUTHOIT
Monsieur Serge COURTOIS représenté par madame Martine DELAPLACE
Madame Marie-Claude DEVILLERS représentée par monsieur Sylvain FRENOY
Monsieur Joël LIONNET représenté par monsieur Régis LANGLET
Madame Anne FUMERY représentée par monsieur Dominique CORDIER
Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM représenté par monsieur Jean-Louis VANDEBURIE
Madame Nathalie BERTOIS représentée par monsieur Jacques DORIDAM (à partir du dossier 26)
Monsieur Patrick SIGNOIRT représentée par monsieur Jean-Jacques DEGOUY
Monsieur Thibaud VIGUIER représentée par monsieur Grégory NARZIS
Madame Aysel SENOL représentée par madame Fatima ABLA (à partir du dossier 2)
Monsieur Mamadou LY représenté par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Monsieur Christophe GASPART représenté par monsieur Jérôme LIEVAIN (jusqu'au dossier n°6)
Monsieur Grégory PALANDRE représenté par monsieur Manuel BALACHE (jusqu'au dossier n°17)
Monsieur Aymeric BOURLEAU représenté par monsieur Hubert VANISACKER (à partir dossier n°23)
Madame Nathalie KABILE représentée par monsieur Robert CHRISTIAENS
Madame Aissé TRAORE, représentée par monsieur Mohrad LAGHRARI
Monsieur Benoit MIRON représenté par monsieur Charles LOCQUET
Madame Elodie BAPTISTE représentée par madame Catherine THIEBLIN

Date de la convocation : le 6 décembre 2019 - Date d'affichage : le 20 décembre 2019

Nombre de présents :	Nombre de votants:
<p>56 au dossier n°1 57 du dossier n°2 au dossier n°6 58 au dossier n°7 59 du dossier n°8 au dossier n°13 58 du dossier n°14 au dossier n°16 59 du dossier n°17 au dossier n°19 60 du dossier n°20 au dossier n°22 59 du dossier n°23 au dossier n°25 60 du dossier n°26 au dossier n°31 59 à partir du dossier n°32</p>	<p>79 du dossier n°1 81 du dossier n°2 au dossier n°7 82 du dossier n°8 au dossier n°13 81 du dossier n°14 au dossier n°25 83 du dossier n°29 au dossier n°31 82 à partir du dossier n°32</p>

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 13 décembre 2019 à 19 H conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Environnement - développement durable - présentation du plan d'actions provisoire du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le plan d'actions provisoire du plan d'actions provisoire du plan climat air énergie territorial PCAET de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui a pour objectif :

- de limiter les émissions de gaz à effet de serre (responsables du réchauffement climatique) ;
- de réduire la consommation énergétique ;
- d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables ;
- d'améliorer la qualité de l'air ;
- de réduire la vulnérabilité des territoires.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à poursuivre toutes les démarches se rapportant à la finalisation et à l'approbation du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis.

2. Environnement - développement durable - contrat de transition écologique

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le principe et les modalités de mise en œuvre du contrat de transition écologique (CTE) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer le contrat visé et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre et à engager les différentes actions inscrites et à venir au contrat, à prendre les décisions et à signer les conventions nécessaires.

3. Administration générale - personnel communautaire - tableau des emplois communautaires – ajustement

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'ajustement du tableau des emplois de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

- supprimer 65 emplois vacants, suite aux créations/transformation intervenues tout au long de l'année 2019 ;
- création d'un poste à temps complet pour le chargé de mission natura 2000 (cadre d'emplois des techniciens) ;
- mise à disposition d'un agent de la filière technique (catégorie C) à l'association théâtre du Beauvaisis, à temps complet, pour l'année 2020.

4. Administration générale - personnel Régime indemnitaire - avenant - RIFSEEP - mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de modifier l'article II-A alinéa 3 du chapitre II du titre 2 du règlement relatif au régime indemnitaire comme suit : « le CIA est versé en 2019 sur la base de la manière de servir 2018 » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à 150 € les montants 2018 et 2019 de CIA versés respectivement en 2019 et 2020 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de modifier l'article II-B alinéa 4 du chapitre II du titre 2 comme suit : « les règles permettant de déterminer le montant attribué à chaque agent à compter de 2021 seront définies par une délibération spécifique adoptée courant 2020 en concertation avec les représentants du personnel » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'amender l'article II-B du chapitre II du titre 2 comme suit :

« Tout agent qui quitte la collectivité bénéficie :

- si ce départ intervient avant le mois de juin de l'année N : du versement anticipé du CIA au titre de l'année N-1,
- quelle que soit sa date de départ : du versement de CIA au prorata temporis au titre de l'année en cours, calculé sur la base du dernier montant de CIA connu.

Le versement de ce CIA intervient sur la dernière paye. »

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de modifier l'article IV-C-1 du chapitre IV du titre 2 comme suit :

« RI mensuel versé au 01.09.2018 + moyenne des sujétions 2017* + la moyenne mensuelle des primes annuelles et de résultat servies en 2018 sans minoration maladie -IFSE mensuelle toutes majorations comprises sans minoration - l'IFSE annuelle théorique de l'agent calculée mensuellement par référence à année n-1 sans minoration = montant de la « clause de sauvegarde » si = ou > à 1. *sujétions 2017 = indemnités bruit, travail en hauteur etc. à l'exclusion des IHTS. Le montant de la clause de sauvegarde suit le sort du traitement. » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'appliquer l'ensemble de ces dispositions aux agents en activité à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

5. Finances - convention de mutualisation des services entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais - avenant n°5

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de prolonger la durée de la convention de mutualisation et de fixer son terme au 31 décembre 2019.

6 - Finances - convention de mutualisation des services entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais - bilan 2018

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du bilan 2018 de la convention de mutualisation entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

7. SA HLM du Beauvaisis - pacte d'actionnaires

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer le pacte d'actionnaires de référence de la société anonyme d'habitation à loyer modéré du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire confirment à l'unanimité que messieurs Doridam, Bourgeois et Polle sont représentants de la CAB au sein du conseil d'administration pour siéger au sein du conseil d'administration de la SA HLM du Beauvaisis.

8. Administration générale - finances - budget de l'exercice 2020 - autorisations de programmes et crédits de paiement - actualisation

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2020.

9. Finances - vote des taux d'imposition 2020

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de reconduire pour 2020 les taux moyens pondérés issus des EPCI préexistants de cotisation foncière des entreprises (CFE) de **25,40%**, de taxe d'habitation (TH) de **9,99%** et de taxe foncière des propriétés bâties (FB) de **0,906%** ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés . d'acter de la fin de la période de lissage à compter de 2020 en matière de CFE, TH et de FB qui découlaient des choix qui précèdent et par conséquent d'une application harmonisée des taux ci-dessus sur tout le territoire de la CAB hormis pour l'ex-commune de Troussures dont le taux de CFE est estimé à **23,40%** pour 2020 compte tenu de la période de lissage arrivant à échéance en 2021 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le taux 2020 de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) à **2,18%** ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le taux 2020 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **2,50%** de la zone n°1 composée des communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le taux 2020 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **2,50%** de la zone n°2 composée des communes de Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes, Lafraye, La Neuville En Hez, La Rue Saint Pierre, Laversines, Le Fay Saint Quentin, Litz, Rémérangles et Velennes et de prendre acte de la fin de la période de lissage sur cette zone;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le taux 2020 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **8,14%** de la zone n°3 composée des communes de Maulers, Francastel, Luchy, Rotangy, Muidorge, La Chaussée du Bois d'Ecu, Le Saulchoy, Crèvecœur-Le-Grand et Auchy-La-Montagne ;

Les membres du conseil communautaire prennent acte à l'unanimité des suffrages exprimés que le taux de CFE appliqué sur le territoire de l'ex-commune de Troussures suite à la création de la commune nouvelle d'Auneuil fait l'objet d'une intégration fiscale progressive de 4 ans depuis 2018 ;

10. Administration générale - finances - budget de l'exercice 2020 principal et annexes - approbation

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	73 661 818,00 €	73 661 818,00 €
INVESTISSEMENT	22 001 644,00 €	22 001 644,00 €
TOTAL	95 663 462,00 €	95 663 462,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 162 017,00 €	7 162 017,00 €
INVESTISSEMENT	9 462 095,00 €	9 462 095,00 €
TOTAL	16 624 112,00 €	16 624 112,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	77 978,00 €	77 978,00 €
INVESTISSEMENT	57 830,00 €	57 830,00 €
TOTAL	135 808,00 €	135 808,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	9 107 104,00 €	9 107 104,00 €
INVESTISSEMENT	3 248 400,00 €	3 248 400,00 €
TOTAL	12 355 504,00 €	12 355 504,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	445 717,00 €	445 717,00 €
INVESTISSEMENT	137 717,00 €	137 717,00 €
TOTAL	583 434,00 €	583 434,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 522 200,00 €	1 522 200,00 €
INVESTISSEMENT	761 100,00 €	761 100,00 €
TOTAL	2 283 300,00 €	2 283 300,00 €

ZONE DE PINCONLIEU	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	133 900,00 €	133 900,00 €
INVESTISSEMENT	86 900,00 €	86 900,00 €
TOTAL	220 800,00 €	220 800,00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 905 245,00 €	12 905 245,00 €
INVESTISSEMENT	8 400 705,00 €	8 400 705,00 €
TOTAL	21 305 950,00 €	21 305 950,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	47 600,00 €	47 600,00 €
INVESTISSEMENT	47 600,00 €	47 600,00 €
TOTAL	95 200,00 €	95 200,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 071 000,00 €	1 071 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 071 000,00 €	1 071 000,00 €
TOTAL	2 142 000,00 €	2 142 000,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	593 000,00 €	593 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 278 500,00 €	1 278 500,00 €
TOTAL	1 871 500,00 €	1 871 500,00 €

PEPINIERE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	219 500,00 €	219 500,00 €
INVESTISSEMENT	317 750,00 €	317 750,00 €
TOTAL	537 250,00 €	537 250,00 €

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité ;

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** de verser au budget annexe hôtel et pépinière d'entreprises une subvention de fonctionnement de 13 000 euros et d'investissement de 290 250 euros ;

Les membres du conseil communautaire actent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;

Les membres du conseil communautaire actent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Boulenger, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 29 juin 2017, d'une subvention d'investissement de 417 710 euros.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité des suffrages exprimés** le tableau des effectifs tel que repris dans l'annexe IV – Etat du personnel au 01/01/2020

11. Administration générale - finances - budget annexe transports - subvention d'équilibre 2020

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 633 600 euros en fonctionnement conformément aux projets de budgets primitifs 2019 (budget principal et annexe des transports).

12. Administration générale - finances - budget annexe transports – exercice 2019 décision modificative n° 2 - approbation

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°2 du budget annexe transports de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- 168,99 €	- 168,99 €
Total :	- 168,99 €	- 168,99 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

13. Administration générale - finances - besoin de financement par emprunts - délégation du conseil communautaire à la présidente

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de donner délégation à la présidente ou en son absence ou en cas d'empêchement, au 1^{er} vice-président, ou le cas échéant au vice-président délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. par renvoi de l'article L5211.2.

14. Aménagement du territoire - voiries - zones d'activités - travaux d'entretien courant - programme 2020

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider le programme prévisionnel de travaux voiries des zones d'activités de la communauté d'agglomération pour l'année 2020 comme suit :

Z.A du Tilloy – Rue de Tilloy	236 618,40 € TTC
Z.A de l'Avelon – Rue de Pentemont	332 112,00 € TTC
Z.A. de Ther St Lazare - Rue Paul Gréber	104 074,40 € TTC
Z.A. les Tilleuls Tillé – Avenue des Pommerets	317 193,68 € TTC
Signalisation verticale de police	9 500,00 € TTC
Montant total de dépense	999 498,48 € TTC

15. Aménagement du territoire - ZAC Beauvais vallée du Thérain - synthèse de la participation du public par voie électronique

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique pour le projet de création de la ZAC Beauvais vallée du Thérain.

16. aménagement du territoire - création de zone d'aménagement concerté "Beauvais - vallée du Thérain" - approbation

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la délimitation du périmètre de la ZAC « Beauvais-vallée du Thérain » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de se prononcer favorablement sur le dossier de création de la ZAC ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de créer la ZAC « Beauvais-vallée du Thérain » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'exclure la ZAC du champ d'application de la taxe d'aménagement ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés la présidente ou le vice-président délégué à signer toute pièce relative au dossier

17. Aménagement du territoire - dossier de réalisation de la ZAC "Beauvais vallée du Thérain" - approbation

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de se prononcer favorablement sur le dossier de réalisation de la ZAC tel qu'annexé à la présente délibération ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la réalisation de la ZAC « Beauvais-vallée du Thérain » ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le programme global des constructions à l'intérieur de la ZAC « Beauvais-vallée du Thérain » ;

18. Aménagement du territoire -programme des équipements publics de la ZAC "Beauvais - vallée du Thérain" - approbation

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** le programme des équipements publics de la ZAC « Beauvais-vallée du Thérain » qui comprend les réalisations suivantes :

- voie principale de desserte interne de la ZAC et de la voirie secondaire reliant la rue du faubourg Saint-Jacques, avec les cheminements doux et les aménagements paysages associés ;
- réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable, incluant le raccordement aux lots ;
- bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales et des noues associées ;
- travaux d'extension et de raccordement des futures constructions aux réseaux électriques, de gaz et de télécommunications ;
- réseau d'éclairage public et les dispositifs propres à la lutte contre l'incendie ;
- aménagement de l'espace paysager à vocation naturelle en bordure du Thérain.

19. Aménagement du territoire - ZAC Beauvais vallée du Thérain - demande de déclaration d'utilité publique de l'opération au profit de la société d'aménagement de l'Oise (DUP portant mise en compatibilité du PLU)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à solliciter la déclaration d'utilité publique de l'opération au profit de la SAO laquelle :

- ✓ sollicitera du préfet de l'Oise l'ouverture :
 - d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté « Beauvais-vallée du Thérain » ;
 - d'une enquête publique préalable à la prise d'un ou de plusieurs arrêté de cessibilité ;
 - l'ouverture d'une enquête publique préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Beauvais dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de ZAC ;

- ✓ mènera à bien la procédure d'expropriation au profit de la SAO pour cause d'utilité publique et accomplira l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative, judiciaire et technique et interviendra, le cas échéant à la signature de toutes pièces se rapportant à l'affaire.

20. Aménagement du territoire - fonds de développement communautaire (FDC) - programmation 2019 - complément à la programmation 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de 24 256,31 € au titre du fonds de développement communautaire (FDC) à cinq communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

20bis. Convention relative aux actions de prévention spécialisée de l'association insertion formation éducation prévention (IFEP) au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature de la convention tripartite entre le conseil départemental, l'agglomération du Beauvaisis et l'association IFEP qui détermine les objectifs, les modalités d'action de l'association, les modalités de financement, les instances de pilotage (comité de pilotage, comité d'agglomération) et leur rôle, l'évaluation, les obligations de l'association.

21. Habitat - logement privé - programme d'intérêt général (PIG) - plan rénovation confort - "bien chez soi" - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** le versement de subventions au 57 demandes déposées au titre du programme d'intérêt général (PIG) - « bien chez soi » pour un montant de 99 090 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

22. Environnement - voirie - catégorisation des voies communales sur l'ensemble des communes de communauté d'agglomération du Beauvaisis 31 (CAB31)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de modifier la catégorisation des voies communales sur l'ensemble des communes de l'Ex-CAB31 comme suit :

- Cat 1 - trafic intense transport urbain
- Cat 2 - trafic intense desserte des routes nationales ou départementales
- Cat 3 liaison interne à la communauté d'agglomération du Beauvaisis
- Cat 4 liaison externe à la communauté d'agglomération du Beauvaisis
- Cat TI - trafic intense (2 000 véhicules / jour pour les deux sens de circulation).

23. Environnement - développement durable - attribution subvention exceptionnelle - association "ateliers de la Bergerette"

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 19 000 € afin de soutenir l'association dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (DLA).

24. Environnement cadre de vie - association "les Emmaüs" - attribution d'une subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2019 afin d'aider l'association dans les activités réalisées (récupération des objets du caisson réemploi sur la déchetterie d'Auneuil, débarras d'objets chez les particuliers).

25. Environnement - GEMAPI - demande de subventions étude de protection contre les inondations au hameau de Sinancourt (Auneuil)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter des aides financières auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil départemental de l'Oise, du conseil régional des Hauts-de-France et du fonds européen de développement régional (FEDER) pour la réalisation d'une étude hydraulique préalable au niveau du hameau de Sinancourt, sur la commune d'Auneuil (60).

26. Environnement - syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain- désignation des délégués de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de reconduire les 14 délégués titulaires suivants : *M. Christian SADOWSKI, M. Christian DAMPEIROU, Mme Béatrice LEJEUNE, M. Michel Degrave, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Pierre MICHELINO, M. Manuel BALACHE, M. Gaëtan BONDU, M. Yves SAJOT, M. Frédéric SEGUIN, M. Gilles BOITEL, M. Frédéric LOUVET, M. Jean-Paul CORDIER, M. Arnaud BOURGEOIS* et les 14 délégués suppléants suivants ; qui siégeaient au comité syndicat du syndicat intercommunal de la vallée du Thérain *M. Christine LEFEVRE, M. Michel MARCINIAK, M. Gratien CARRERE, M. Christian QUENTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Grégory PALANDRE, M. Frédéric BRIGAUD, M. Maurice PRUVOST, Mme. Ingrid MAGNIER, M. Luc MORIN, Mme Marie Christine DESCOUTURE, M. Christophe D'AMECOURT, Mme Jacqueline GALLOIS*

Les membre du conseil communautaire désignent à l'unanimité *M. Laurent LEFEVRE, M. Gérard HEDIN, M. Christophe de l'HAMAIDE, M. Philippe GLODT, M. Christophe CRUCET* en qualité de délégués titulaires au sein du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain et en qualité de suppléants *M. Patrice LALUC, M. Roger NICOLAS, M. Alain POILLEUX, M. Christophe TABARY, M. Laurent DELMAS.*

27. Environnement - assainissement - approbation contrat de territoire eau et climat Brèche

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le projet de contrat de territoire eau et climat du bassin versant de la Brèche dont le programme a pour objectif de mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant du contrat de territoire eau et climat Brèche ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

28. Environnement - assainissement - aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de mettre en place une aide financière fixée à 50 % du montant des travaux pour les propriétaires occupants dont les ressources les rendraient éligibles au prêt à taux zéro et à 60 %, pour les propriétaires occupants dont les ressources leur permettraient de prétendre à un logement locatif social de type PLUS, avec dans les deux cas un montant plafond d'aides de 6 000 € ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de limiter le nombre de réhabilitations à 10 par an pour les 2 prochaines années ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le règlement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

29. Environnement - assainissement - convention rejet effluents hameau de Courroy vers Saint-Omer-en-Chaussée

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de la convention avec la commune de Saint-Omer-en-Chaussée pour le rejet des eaux usées du hameau de Courroy.

30. Environnement - eau potable - convention de délégation de la compétence eau potable

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes des conventions de délégation de la compétence eau potable avec les communes de Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Rotangy, Nivillers et Haudivillers ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer ces conventions et toutes les pièces relatives ou en lien avec ces conventions.

31. Environnement - eau potable - désignation des délégués au sein des syndicats à cheval sur deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de recourir au mécanisme de représentation-substitution pour les 7 syndicats listés ci-après exerçant la compétence eau potable et regroupant des communes appartenant à au moins deux EPCI à fiscalité propre ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants ci-après selon les règles de représentativité propres à chaque syndicat.

Syndicat des eaux de Ons-en-Bray

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Troussures (Auneuil)	M. TAURIN Jean-Michel	Mme LEGALL Gisèle
	M. PIGNY Christophe	

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable eaux de le Crocq

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Le Saulchoy	M. DUBOIS Jean-Jacques	
	M. GIRROLT Michel	
	M. CORNET Thomas	
	Mme DUBOIS Alice	

Syndicat d'alimentation en eau potable de Hermes et de ses environs

Communes de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Hermes	M. BALACHE Manuel	M. KERMEN Jean-Patrick
	M. BONNAY Jean-Marc	M. FADERNE Patrick
Bailleuil-sur-Thérain	M. DEGRAVE Michel	M. CAMBOURG Pierre
	M. QUENTIER Christian	M. LECUREUX Jean-Claude
Rochy-Condé	M. SEGUIN Frédéric	M. GIROUARD Sylvain
	M. VAN WALLEGHEM René	Mme TAUSSERAT Valérie

Syndicat des eaux d'Essuiles Saint-Rimault

Commune	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Rémérangles	M. PROOT Hubert	
	M. NOEL Bernard	
	M. CHUETTE Raymond	
Le Fay-Saint-Quentin	LM. ELONG Benoît	
	M. VANBESELAERE Thierry	
	Mme BOUCHER Carole	

Syndicat des eaux de la Vallée de la Brèche et de la Noye

Communes de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
La Chaussée-du-Bois-d'Ecu	GRUEL Bruno	WATRIPON Elisbath
	ANTY Serge	CHATY David
Maulers	SENECHAN Jean-Pierre	VEYS Laurent
	SAULNIER Cyr	GLODT Jean-Paul
Velennes	LEGRAND Lionel	FEIRRERA Arthur
	LONCKE Martial	CAPRONNIER Denis
Lafraye	COTU David	CONSTANT Jean-Marie
	PAUL Yves	PREVOST Franck
Guignecourt	LEDE Dominique	LECHEVIN Cédric
	LOOP Dominique	JANET Benoît
Fontaine-Saint-Lucien	DELAERE laurent	GADRE Bernard
	DELAERE Gérard	SERGEYR Philippe

Syndicat des sources de Silly Tillard

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Warluis	BRIDOT Françoise	LEMENAGER Daniel
	BOURGEOIS Arnaud	
	GALLOIS Jacqueline	

Syndicat d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne

Communes de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Auneuil	DEKKERS Hans	CARMINATI Johnny
	GLODT Philippe	ROZE Jean-Marc
Berneuil-en-Bray	VANDEBURIE Jean-Louis	GUEULLE Christophe
	MULLER Simon	PETIT Jacky
Auteuil	DELAPLACE Martine	LE CORRE Pascal
	MACRON Francis	BOULFROY Michel
Frocourt	Daniel NEDONCHEL	MASSON Daniel
	COUTARD Virginie	VERET Martial
Saint-Martin-Le-Nœud	HENNEQUIN Philippe	VIEUBLED Gérard
	GRANDMONTAGNE Jean-Luc	JOURNEUX Thierry
Aux Marais	LEQUIEN Franck	RASCOL Guy
	DEBUYSSIERE Gino	LELEUX Philippe
Saint-Leger-en-Bray	DELMAS Laurent	DELAFOLIE Pascal
	DROBECQ Jean-Pierre	HOUET Jean-Pierre
Rainvillers	LEFEVRE Laurent	MASLAK Didier
	DELAS Thierry	QUILES Stéphane
Saint-Paul	LEMOINE Mickaël	BRAECKEVELT Francine
	DUMONT Grazielle	ROGER Pascal
Le Mont-Saint-Adrien	BRACQUART Jean-Luc	COIFFIER Stéphane
	DEWULF Jacques	HUGER Annie

Saint-Germain-la-Poterie	BECQUET Guy	LANGLOIS Eric
	BELLOU Francis	ROUSSEL Luc
Savignies	BOQUET Michel	GLANARD Claudine
	GUEVILLE Roger	BEUVE Jean-Claude
Pierrefitte-en-Beauvaisis	THOUVENOT Aurélien	DELARGILLIERE Benoît
	BURNY Rachel	CARPENTIER Matthieu
Herchies	LALUC Patrice	LACOMBLED Sylviane
	DRELY Bernard	OUIIN Fabienne
Fouquenies	CHATELET Jean-Louis	DAUGE Hervé
	GAUDISSERT Henry	NICOLAS Roger
Troissereux	BILY Maurice	MARTY Véronique
	GORDOLON Jean-Paul	MEISSIREL-MARQUOT Vanessa
Milly-sur-Thérain	PHILIPPART Jean-Jacques	SANGLIER Pascal
	DROUART Pascal	COMPAROT Jean-Pierre
Juvignies	DEVILLERS Dominique	MAGOT Yannick
	DEVELENNES Michel	TOURARD Charles-Henry
Verderel-les-Sauqueuse,	DUFOUR Marcel	PAILLARD André
	LEROUX François	DESBORDES Jannick
Maisoncelle-Saint-Pierre	FAUQUEUX Jean-Marie	FONTAINE Michel
	VERSCHAEVE Noël	LECOMTE Daniel
Tillé	MARCHETTI Bruno	LEGGIERI Alexandro
	DEMONCHY Luc	HOULET Alain
Laversines	GAMBLIN Frédéric	POILLEUX Alain
	LEFAUX Pierre	JACQUES Marie Manuelle
Therdonne	BOITEL Gilles	DESCOUTURES Marie-Christine
	LE MEUR Christian	FERNANDEZ François
Allonne	PINOT Gérard	DAMPEIROU Christian
	LANCESSEUR Marc	MARCINIAK Michel
Fouquerolles	VAN WALLEGHEM Philippe	CHANTRELLE Dominique
	CARPIER Dominique	TRUPTIL André
Bonlier	PROUELLE Guy	CARPENTIER Martine
	DRUJON Christophe	BEAUGER Loannic
Goincourt	BAUCHET Frédéric	FREISZ Josette
	ANCEL Alain	LEFEVRE Daniel

32. Charte pour le retour du vélo dans Beauvais - déploiement des équipements - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre des acquisitions 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable, auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès de l'État, pour le financement des équipements relatifs au stationnement des vélos au titre des commandes 2020 ;

33. Mise en œuvre de l'action "Remise en selle pour une remise en forme" - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels pour le financement relatif au déploiement de l'action "Remise en selle pour une remise en forme".

34. Subvention à l'association Beauvélo pour la mise en place d'opérations de promotion du vélo en milieu urbain - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), pour la pérennisation des opérations de promotion du vélo au titre de l'année 2020

35. Adhésion annuelle au dispositif Rézo Pouce - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020/2021

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise SMTCO, pour l'adhésion au dispositif Rézo Pouce au titre de l'année 2020/2021

36. Acquisition de véhicules urbains - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), au titre des commandes de véhicules urbains 2020.

37. Renforcement de l'offre du réseau Corolis - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO afin de faire évoluer l'offre de service au 28 août 2017 et ainsi consolider les lignes régulières urbaines.

38. Nouvelle agence commerciale Corolis - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels sur une participation au loyer pour l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), pour le fonctionnement de cette nouvelle agence commerciale au titre de l'année 2020

39. Service de transport urbain entre le centre-ville de Beauvais et le centre pénitentiaire - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour le service de transport urbain entre le centre-ville de Beauvais et le centre pénitentiaire

40. Extension de la période de fonctionnement de la ligne n°8 desservant la base nautique du plan d'eau du Canada, demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), pour le fonctionnement de la ligne n°8 desservant la base nautique du plan d'eau du Canada au titre de l'année 2020 de la manière suivante du samedi 27 juin au dimanche 5 juillet 2020 et du lundi 24 août au lundi 31 août 2020.

41. Économie - proch'emploi - reconduction du dispositif proch'emploi 2020

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de signer tout document relatif au dispositif de la région Hauts-de-France « proch'emploi » qui vise à constituer la porte d'entrée des entreprises cherchant des compétences et souhaitant recruter ; ceci en complément des écosystèmes locaux des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter des subventions et acomptes auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT).

42. Commerce - club des managers de centre-ville et de territoire (CMCV) - adhésion 2020

-Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer au club des managers de centre-ville pour l'année 2020 pour un montant de 50 €.

43. Innovation - appel à projets innovation agricole - versement subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de verser jusqu'à un total de 7 000 €, à AgriLab dans le cadre de l'accompagnement du projet Crawly porté par 24 Robotics (Waleed SOROUR) sous conditions de réception de factures ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une dotation de 7 000 € pour le « Le Pré Fabriqué » porté par Simon RICHARD et Sunny BAGNERIS ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer 3 000 € de bonus pour chaque entreprise porteuse des projets susvisés s'implantant dans le Beauvaisis sous réserve de justificatif et d'une implantation effective ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cet appel à projets et au versement de ces subventions

44. Innovation - Rev'Agro: Adoption d'une structure juridique sous forme associative

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les statuts de « Rev'Agro » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner un conseiller communautaire qui siègera au sein du conseil d'administration en qualité de représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, membre fondateur ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer les présents statuts ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif au titre de l'association Rev'Agro.

45. Enseignement supérieur - Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - SLESRI

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider et adopter le document de schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à engager avec la région Hauts-de-France toute démarche visant à conventionner sur la base de ce schéma local ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président en charge de l'enseignement supérieur à signer tout document relatif au SLESRI, et notamment la convention avec la région Hauts-de-France.

46. Enseignement supérieur - appel à projet étudiant - bourse aux initiatives et projets étudiants - BIPE 2020 - mise en place

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider le règlement de l'appel à projets 2020 « bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider la composition du comité de sélection qui sera composé de la présidente de la CAB, du 1^{er} vice-président, de 2 membres du bureau communautaire dont les délégations sont en lien avec l'enseignement supérieur et le développement économique, du directeur de l'économie, du chargé de mission enseignement supérieur

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président en charge de l'enseignement supérieur à signer tout document relatif à cet appel à projet.

47. Enseignement supérieur - bourse aux initiatives et projets étudiant 2019 - appel à projet étudiant - attribution de subventions

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** d'attribuer les subventions dans le cadre de l'appel à projet étudiant :

- 1 000 euros à Léa Nicolas, étudiante à UniLaSalle Beauvais, pour son projet de jus gourmands « Jus .te » ;
- 950 euros à Mathilde Moreau, étudiante à UniLaSalle Beauvais, pour son projet de bonbons prébiotiques « Oh My Gut ».

48. Tourisme - structuration de l'offre touristique - convention de partenariat visant à développer les activités touristiques et sportives sur la rivière du Thérain

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat visant à développer les activités touristiques sur la rivière du Thérain ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'agence Oise Tourisme pour contribuer à la réalisation de l'étude de faisabilité visant à développer les activités touristico-sportives sur la rivière du Thérain.

49. Équipements sportifs - définition d'une politique aquatique sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'objectif d'une gestion unifiée des équipements aquatiques avec la définition d'une politique aquatique à l'échelle communautaire ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le principe d'un transfert de la piscine Aldebert Bellier dans le patrimoine de la CAB (emportant une modification de ses statuts) après restructuration globale de l'équipement par la Ville de Beauvais ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le principe d'une adhésion de la CAB, concomitamment au transfert de la piscine Aldebert Bellier à la CAB, au syndicat intercommunal d'exploitation du bassin de Savignies en lieu et place de ses 11 communes membres (emportant une modification de ses statuts) et la prise en charge les contributions financières inhérentes à cette représentation-substitution;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

50. Equipements sportifs - projet de restructuration globale de la piscine Aldebert Bellier

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le principe d'une restructuration globale de la piscine Aldebert Bellier, le plan de financement prévisionnel et le versement d'un fond de concours de la CAB à la Ville de Beauvais ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le versement à la ville de Beauvais d'un fond de concours pour l'opération de restructuration globale de la piscine Aldebert Bellier d'un montant de 2,6 millions d'euros ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

51. Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - achat de cartes-cadeaux

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'achat de cartes cadeaux pour les jeux concours organisés par le réseau des médiathèques pour un montant de 300 €.

52. Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - signature de conventions de partenariat - L'IME Les Etoiles, L'IME Les Papillons blancs, l'Hôpital de Jour, le Clos du nid de l'Oise

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions de partenariat afin fixer les modalités d'intervention et en formalisant les échanges entre les médiathèques du Beauvaisis, L'IME Les Etoiles, L'IME Les Papillons blancs, l'Hôpital de Jour, le Clos du nid de l'Oise.

53. Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - demande de subventions pour Amorissimo

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter des subventions auprès du conseil départemental et du conseil régional au taux le plus élevé pour le festival *Amorissimo* 2020.

54. Équipements culturels - maladrerie Saint Lazare - lancement de la procédure de concession pour le salon des antiquaires

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité conformément à l'article R. 3126-1 du code de la commande publique, le lancement d'une procédure de concession pour l'organisation du salon des antiquaires fin d'année 2020 à la maladrerie Saint Lazare pour un montant n'excédant pas 5 548 000 € H.T, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure de concession pour l'organisation du salon des antiquaires ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

55. Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - dispositif « C'est mon patrimoine ! » - demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France et à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter au titre de l'année 2020, le concours financier de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) et de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France (DRJSCS) au titre de l'appel à projets « C'est mon patrimoine ! ». Le dispositif « C'est mon patrimoine ! » est un dispositif de mixité sociale à destination de la jeunesse (6-18 ans) avec un objectif minimal de 60% des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

56. Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - demande de subvention à la région Hauts-de-France au titre du dispositif projets à rayonnements artistiques et culturels (PRAC)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter au titre de l'année 2020, le concours financier au titre de l'année 2020 de la région Hauts-de-France) pour le développement des activités de la Maladrerie Saint-Lazare.

57. Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - festival « art et jardins région Hauts-de-France - jardins en scène » - demande de subvention à la région Hauts-de-France

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter au titre de l'année 2020, le concours financier de la région Hauts-de-France au titre de l'appel à projets « festival arts et jardins/Hauts-de-France-jardins en scène » ;

58. Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - vote des tarifs des nouveaux produits de la boutique

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité adopter les tarifs des nouveaux produits de la boutique de maladrerie Saint-Lazare ci dessous :

Désignation	Prix vente unité
Cloche d'extérieur	7,50 €
Mangeoire oiseau	7,50 €
Pelle jardin	6,00 €
Lot pelle jardin et sécateur	10,00 €
Hôtel à insectes	9,00 €
Jus de fruit bio	2,50 €

59. Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - programmation culturelle - vote de nouveaux tarifs

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'ajouter à la grille tarifaire de la programmation culturelle de la maladrerie les tarifs suivants pour le lancement du festival « frisson d'avril – un dimanche pour les oreilles » :

- 2 euros par Suites de Bach dans la chapelle ;
- un pass journée de 20 euros donnant accès à l'ensemble des concerts (réservation obligatoire pour les suites de Bach).

60. Culture - contrat local d'éducation artistique 2019/2020 (C.L.E.A.) - convention de partenariat ville de Beauvais / communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention de partenariat entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre du contrat local d'éducation artistique 2019/2020 (C.L.E.A.), ce dispositif permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

61. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis : adhésion au conseil d'architecture et d'urbanisme de l'Oise (CAUE)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer à l'association conseil d'architecture et d'urbanisme de l'Oise (CAUE) qui est un organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous et créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, pour un montant annuel de 36 €.

62. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis - signature d'une convention de partenariat avec l'école maternelle Pablo Picasso et le collège Charles Fauqueux - dispositif Rep +

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat entre l'école d'art du Beauvaisis, l'école maternelle Pablo Picasso et le collège Charles Fauqueux, dans le cadre du « dispositif Rep + » qui vise à favoriser au mieux la réussite scolaire des enfants.

63. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis - demandes de subventions

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers de tout autre partenaire institutionnel public ou privé au taux le plus élevé, en ce qui concerne toute demande de subventions ou de mécénat liée au fonctionnement de l'école d'art du Beauvaisis et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

64. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - convention de partenariat avec l'association la Batoude, centre des arts du cirque et de la rue

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat entre le conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental et l'association la Batoude, centre des arts du cirque et de la rue afin de promouvoir les arts du cirque et de la rue et à sensibiliser un large public à des formes originales de spectacle vivant, en favorisant autant que possible les passerelles entre la pratique artistique au sein de l'école de cirque et l'accueil de compagnies dans le cadre de la programmation et du soutien à la création.

65. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - demande de subvention conseil régional des Hauts-de-France pour l'année 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier de la région des Hauts-de-France d'un montant de 7 000 €, au profit du conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental, pour l'année 2020 au titre :

- du 3^{ème} cycle spécialisé et l'agrément des classes préparant à l'enseignement supérieur ;
- et de toute autre activité s'inscrivant dans les dispositifs d'aide au fonctionnement.

66. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis : projet DEMOS - reconduction de la convention de partenariat culturel avec l'orchestre des Siècles

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention partenariale annuelle avec l'orchestre des Siècles relative à ce programme d'actions.

67. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - convention avec le conseil départemental de l'Oise et demande de subvention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier du conseil départemental de l'Oise au profit du conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental
pour l'année 2019 : 15 000 euros :

- 10 000 euros pour l'aide à la création du cycle d'études de l'art dramatique jusqu'au 3^{ème} cycle amateur ;
- 5 000 euros pour une étude de faisabilité sur la création d'un pôle ressource handicap pour l'enseignement artistique au sein du conservatoire.

et pour l'année 2020 : 15 000 euros :

- 10 000 euros pour la poursuite du cycle d'études de l'art dramatique jusqu'au 3^{ème} cycle amateur ;
- 5 000 euros pour une étude de faisabilité (suite) sur la création d'un pôle ressource handicap pour l'enseignement artistique au sein du conservatoire.

68. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - convention avec l'éducation nationale pour les interventions en milieu scolaire

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de continuer, en parallèle des actions déjà menées telles les classes à PAC, CLEA, les interventions en milieu scolaire dans le domaine de la danse et de la musique sur le territoire du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué, à signer la convention avec l'éducation nationale (inspection départementale de l'Oise) ainsi que toutes les pièces relatives à ce programme d'actions

69. Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental - agrément pour dispenser un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de musique et d'art dramatique - signature de la convention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention pluripartite et pluriannuelle entre le conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental avec les collectivités des conservatoires d'Amiens, Arras, Beauvais, Boulogne sur mer, Calais, St Omer, Saint-Quentin, pour la mise en œuvre de l'agrément afin dispenser un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de musique et d'art dramatique

70. Équipements culturels - comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (C.G.T.B.) - Signature d'une convention pluriannuelle État, Région, Département et Agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature d'une convention pluriannuelle entre le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (C.G.T.B.) et le État, région, département et agglomération du Beauvaisis, afin de définir les modalités de financement mais aussi les conditions de suivi et d'évaluation du projet.


71. Équipements culturels - vente des installations composant le Théâtre provisoire

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à engager la vente des équipements ci dessous, et à procéder à la publicité et à toute négociation nécessaire ainsi qu'à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Détail des biens	Prix de vente
Bâtiments A (nota bene), B (loges), C1 & C2 & C3 (stockage) et D (local puissance électrique)	355 000 €
Structure scénique : grill, pont lumière & grill	45 000 €
Matériel de levage	70 000 €
Tissus scéniques et cyclorama	15 000 €
Installation chauffage	30 000 €
Total TTC	515 000 €
	Cinq cent quinze mille euros

La séance est levée 22 heures
Fait à Beauvais le 13 décembre 2019

Pour extrait conforme,
La présidente,


Carolins BEAUVAIS